

07 mai 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 7 mai 2004](#)

Personnel des établissements scientifiques de l'Etat

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses modifications à la réglementation relative au personnel adjoint à la recherche et au personnel de gestion des établissements scientifiques de l'Etat.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses modifications à la réglementation relative au personnel adjoint à la recherche et au personnel de gestion des établissements scientifiques de l'Etat.

Ce projet d'arrêté royal concerne ce type de personnel dans : - les dix établissements scientifiques de l'Etat qui relèvent du Service Public Fédéral Politique Scientifique ; - l'Institut national de Criminalistique et de Criminologie ; - l'Institut scientifique de la Santé publique ; - le Centre d'étude et de recherche vétérinaire et agrochimique ; - le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire- le Jardin botanique national de Belgique. Il a été transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans un délai d'un mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe